

**2009/1238 - Attribution d'une subvention de 100 000 € à l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon (UGFRL) - Approbation des termes de la convention cadre et de la convention de mise à disposition du local Kléber, sis 78, rue Tronchet à Lyon 6e.** (Direction de l'Action Sociale - ) (BMO du 16/03/2009, p. 0429)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Il s'agit d'une subvention à l'Union Générale des Foyers Restaurants de Lyon, une subvention de 100.000 €. C'est la reprise de la convention qui attribuait au local Kléber situé 78 rue Tronchet, la disposition de ce local, mais dans la convention on avait dit « ouvert six jours sur sept », alors qu'il n'était ouvert que cinq jours sur sept. Voilà ce que je vous propose de valider.

M. LE MAIRE : Madame Bouzerda, faites attention, la dernière fois, vous avez vu, vous étiez un peu « border line ». Alors là essayez d'être...

Mme BOUZERDA Fouziya : Quand on est jeune c'est normal, on a toujours l'idée reçue...

M. LE MAIRE : Non, mais ce n'est pas le problème ! Fondez bien votre critique !

Mme BOUZERDA Fouziya : Alors sous la menace et le contrôle de M. le Maire... Mes chers Collègues, Monsieur le Maire, lors du débat budgétaire de janvier dernier, M. Brumm avait présenté la politique gérontologique de la Ville, avec cette précision dans le rapport : parmi les opérations d'aide au maintien à domicile, je cite : « le soutien aux associations gérant des foyers restaurants des résidences pour personnes âgées pour 155.000 € ».

Il était donc prévu au budget 2009, de maintenir intégralement le soutien de la Ville à l'UGFRL qui est en charge de cette action, pour un montant équivalent à celui des années antérieures. Ce sont, en effet, plus de 300.000 repas, qui sont consommés sur place ou livrés par des bénévoles de cette Association.

Depuis, la découverte de détournements de fonds dans cette association, vous a visiblement mis dans l'embarras.

Après un report de ce dossier, vous nous le présentez aujourd'hui, avec une convention renouvelée pour un an et une subvention amputée d'un tiers, passant de 150.000 à 100.000 €, les mises à disposition de locaux restant en l'état.

Permettez-nous de nous interroger sur cette demi-mesure à l'apparence d'une sanction qui n'ose dire son nom :

Soit vous considérez que l'Association est fautive d'avoir insuffisamment contrôlé sa gestion, d'avoir trop tardivement découvert les supposées malversations et donc, elle ne mériterait plus de soutien, elle doit être alors mise au ban et l'activité reprise par une nouvelle structure.

Soit alors l'Association n'est que la victime des malversations ponctuelles d'une employée indélicat. L'instruction en cours nous en apportera confirmation, nous l'espérons. Dans ce cas, la nouvelle convention assortie d'un contrôle financier renforcé devrait permettre à la ville de maintenir son soutien.

Il ne nous semble effectivement pas normal de sanctionner a priori les bénéficiaires des actions de cette association, alors même qu'une partie de la responsabilité revient à la ville, qui n'a pas su mettre en œuvre les procédures de contrôle suffisantes pour détecter ces malversations.

La privation brutale de 50.000 € que vous proposez, risque fort de mettre la structure de l'UGFRL en difficulté, alors que l'utilité de cette action est unanimement reconnue, pour favoriser le lien social. Dans ces conditions, nous refusons de pénaliser les seniors qui bénéficient des services proposés par l'UGFRL, aussi nous vous demandons que la subvention de l'UGFRL puisse être complétée mi-2009, en fonction des avancées de l'enquête et au vu d'un bilan comptable à mi-exercice. Je vous remercie.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous avez annoncé dans votre Plan pour nos Aînés, présenté en Commission générale, de belles intentions et dans le cadre de ce rapport, on retient évidemment le soutien aux associations existantes en faveur des personnes âgées, de favoriser de nouvelles initiatives, d'améliorer les services.

Vous avez, notamment, souligné l'importance de la restauration. Vous avez déclaré vouloir développer les lieux de restauration, professionnaliser le portage des repas à domicile... tout ceci dans un objectif ultime qui est le « mieux vivre ensemble avec nos aînés ».

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous nous proposez de voter le dossier relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 € à l'Association UGFRL, alors que depuis 2004, la subvention allouée a été de façon stable, de 150.000 € par an. Cette décision, au vu des déclarations que vous nous avez faites, nous paraît être en totale contradiction avec les déclarations.

Je rappelle que l'UGFRL a pour objectif principal d'organiser l'alimentation des personnes âgées et vous n'êtes pas sans ignorer l'importance de l'hygiène alimentaire, facteur de bonne santé, voire de survie pour les personnes âgées. Il est essentiel que la qualité nutritionnelle des aliments soit maintenue ; par conséquent, les moyens nécessaires doivent être eux aussi maintenus.

Par ailleurs, le coût des produits alimentaires est en hausse et vous êtes les premiers à le décrier. Bien que conscients de ces éléments, aujourd'hui vous amputez de un tiers la subvention municipale, au budget de l'Association ! Soit une baisse de 50.000 € !

Au vu de cette baisse de ces 50 000 euros, l'UGFRL a trois solutions possibles :

- soit minorer la qualité ou la quantité de près de 350 000 repas qu'elle assure chaque année depuis de nombreuses années, mais rassurez-moi, et dites-moi que vous n'y pensez pas !

- l'Union peut aussi envisager de supprimer des emplois salariés. Sur 49 personnes salariées appuyées d'une centaine de bénévoles, combien à votre avis, faudra-t-il licencier de personnes ? En tout cas, pour des gens qui se veulent pourfendeur de la suppression d'emplois, on s'aperçoit qu'il y a une belle logique sociale !

- la 3<sup>e</sup> solution serait d'augmenter le coût des repas, et par-là même faire peser sur les personnes âgées les conséquences financières de cette décision. Là aussi, bel exemple de combat socialiste contre la baisse du pouvoir d'achat et de solidarité vis-à-vis des personnes âgées !

Enfin, au-delà de votre logique, une question se pose. Par cette amputation de 50 000 € de la subvention, ne s'agit-il pas pour vous, de vous ériger en juge en pénalisant une seconde fois l'Association, déjà victime d'une malversation qui, comme la presse s'en est fait l'écho, est manifestement le fait d'une seule personne. Réduire la subvention de 50 000 € revient à infliger une double peine aux 1 200 bénéficiaires, aux 49 salariés et aux 100 bénévoles, déjà victimes.

Nous refusons cette double peine, car votre décision, non seulement nous paraît socialement injuste et en contradiction avec vos déclarations à la presse et précédemment, à la Commission générale, mais elle s'avère également dangereuse en risquant de compromettre le fragile équilibre nutritionnel des personnes âgées.

Est-ce là votre conception de, je vous cite, « la collectivité doit assumer, lorsque le grand âge vient, la fragilité des plus anciens » ? Est-ce là votre façon, je vous cite à nouveau, de « réinventer le regard porté sur les personnes âgées et prendre en compte les réalités diverses » ? Alors, en toute chose, gardons raison et respectons nos anciens.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir reconsidérer le montant de cette subvention qui ne saurait être inférieur aux 150 000 € annuels attribués à l'UGFRL depuis 6 ans, et ce malgré l'augmentation du coût de la vie, et d'adopter, en définitive, l'amendement que nous vous proposons à cet effet.

Si vous refusez cet amendement, nous nous abstiendrons sur ce dossier pour vous laisser assumer et assurer les conséquences de cette décision sur les personnes âgées de Lyon, décision qui va à l'encontre des belles déclarations présentées à la Commission générale.

M. LE MAIRE : Alors, Madame Guillaume, voulons-nous affamer les populations âgées de Lyon ?

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : Bien entendu, Monsieur le Maire, c'est exactement ce que l'on voulait faire.

Je propose de repasser la parole à M. Hémon qui est parfaitement au courant de son dossier et qui saura se défendre tout seul.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Je dirai qu'avec ces deux interventions me voilà moi-même doublement peiné. Doublement peiné parce qu'autant je crois qu'en Commission générale et avec l'intervention de Mme Bertrix et l'intervention de Mme Nachury, nous avons eu de vraies interventions, intéressantes, du débat, des apports, des échanges.

Là on tombe dans le nettement moins bon. J'étais content au début de l'intervention de Mme Berra, parce que je me suis dit « tiens, il y en a au moins une qui a suivi », parce qu'effectivement, elle a repris ce qu'il y avait dans le dossier, c'était intéressant, et après...

Est-ce que l'on va priver les personnes âgées de dessert. Vous me demandez, est-ce qu'on va les priver d'alimentation, etc... Bien sûr que non !

Mme BERRA Nora : A votre avis ?

M. HEMON Pierre : Si vous voulez me couper la parole ! Ce n'est pas très grave.

Sur les questions de Mme Bouzerda, sur l'alternative, entre zéro soutien pour une nouvelle structure ou est-ce que l'Association est victime ou pas, vous auriez peut-être dû vous concerter puisque si j'écoute Mme Berra, elle connaît déjà la réalité des choses puisqu'il semble que l'association soit victime. Vous vous seriez concertées, cela aurait été peut-être un peu plus clair.

Je vais vous répondre en deux phrases. Je ne vais pas reprendre toute l'affaire. Il y a eu des détournements de fonds assez importants. La moyenne est de l'ordre de 30 000 euros par an. Si je faisais des calculs tous bêtes et si nous considérons que maintenant que nous avons découvert les détournements de fonds, il n'y a plus les

30 000 euros qui étaient de côté, nous pourrions dire que nous sommes en subvention de 120 000 euros, ce serait équilibré, il n'y aurait pas de souci.

J'ai reçu un courrier très détaillé de Mme la Présidente de l'UGFRL avec qui nous échangeons très régulièrement sur ces questions là, qui m'explique qu'ils ont déjà récupéré une petite partie du fonds de la personne qui en avait détourné, et donc, globalement ils en ont déjà récupéré entre 10 et 20 000 de plus. Je pourrais vous répondre cela. Je pourrais vous dire : « vous voyez avec 100 000 euros ils vont au bout. » L'idée n'est pas là, l'idée est de permettre de continuer, que cela vous dérange ou pas, de nourrir de la même manière les personnes âgées qui disposent de portages de repas à domicile, d'offrir les mêmes repas aux personnes âgées qui mangent dans nos restaurants seniors, de continuer, et de se donner le temps d'ici quelques mois pour avoir peut-être la réalité des faits. Et s'il fallait, en septembre ou octobre, compléter la subvention, nous le ferions. Malheureusement je sais très bien, mais là aussi peut-être j'interprète, que si nous avions à « revoter » comme cela une subvention de 150 000 euros, alors nous aurions eu des cris d'aufraie. Voilà. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Donc on va se donner peut-être du temps, ce n'est pas tous les jours qu'on nous dit qu'il y a des détournements de fonds dans les associations. Nous on ne peut pas juger. Quand vous dites « les services municipaux n'ont pas vérifié » ; nous n'allons pas vérifier à l'intérieur des associations. On juge sur les pièces comptables. Si effectivement, elles sont trafiquées, on ne peut pas le voir.

Donc, je mets aux voix l'amendement proposant d'accorder tout de suite une subvention à l'UGFRL de 150 000 euros ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Socialiste et apparentés, Les Verts, Communiste, Républicain et Intervention citoyenne, Lyon Demain, GAEC, Démocrates ont voté contre, les Groupes Ensemble Pour Lyon et Lyon Démocrate–Modem ont voté pour.)

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Socialiste et apparentés, Les Verts, Communiste, Républicain et Intervention citoyenne, Lyon Demain, GAEC, Démocrates et Lyon Démocrate–Modem ont voté pour, le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)